**N° 5413**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

**SESSION ORDINAIRE 2004-2005**

**Projet de loi relative à l’adaptation budgétaire du projet de construction**

**d’une salle de concert à Luxembourg-Kirchberg**

**\* \* \***

La loi du 18 janvier 2001 a autorisé le Gouvernement à faire construire une salle de concert à Luxembourg-Kirchberg. Les dépenses concernant ces travaux de construction et d’aménagement ont été fixées à 78 millions d’euros, sans préjudice des hausses légales des prix pouvant intervenir jusqu’à leur achèvement.

Le projet de loi sous rubrique vise une adaptation budgétaire du devis initial, les raisons à la base de ce surcroît étant entre autres la sous-évaluation du coût de construction, des adaptations, des réorientations et des modifications permanentes du programme de construction par les départements demandeurs et les futurs utilisateurs ainsi que des exigences acoustiques, techniques et architecturales propres à la salle de concert qui n’ont pu être définies avec plus d’exactitude qu’au cours des travaux de construction. Les changements d’ordre technique concernent en premier lieu le grand auditorium, la salle électro-acoustique, les bureaux, l’arrière-scène ainsi que l’équipement nécessaire pour assurer la sécurité aussi bien des utilisateurs que des spectateurs. La partie architecturale a également été réexaminée, notamment la liaison avec le parking situé sous la place de l’Europe, le déambulatoire, la verrerie et la colonnade, ainsi que l’aménagement d’un bassin de rétention des eaux d’incendie. L’adaptation budgétaire sous rubrique atteint finalement un montant arrondi de 29.700.000 euros.